



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 décembre 2012

18h30- Saint Martin de Clelles  
Ordre du jour

Secrétaire de séance- Désignation

Approbation du compte rendu du conseil de communauté du 26 novembre 2012

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### *Affaires générales*

- Commission Intercommunale des Impôts Directs : liste de présentation de la communauté de communes
- Délégation de fonctions à des délégués communautaires : retrait des délibérations

#### *Finances*

- Budget Principal : Décision Modificative n° 4
- Budget Ecoles : Décision Modificative n° 4

### **DEVELOPPEMENT**

#### *Tourisme*

- Remboursement des charges supportées par les associations

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

- Harmonisation des tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Trièves.
- Convention relative à la création d'une médiathèque tête de réseau et au fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques
- Demande de subvention pour l'organisation des états généraux de la culture et du patrimoine en Trièves 2013 à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du soutien aux initiatives de démocratie participative et au Conseil Général de l'Isère dans le cadre du soutien aux actions culturelles de proximité

### **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

- Vote du tarif de la redevance Ordures Ménagères 2013 ; approbation du règlement intérieur et de la grille de répartition
- Attribution des lots marchés des déchetteries de Mens et de Clelles
- Attribution des lots marchés de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Trièves sur les secteurs de Clelles et de Mens.

### **SERVICE VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

- mise en place du TIPI pour le règlement des factures de la cantine scolaire
- convention avec le collège du Trièves à Mens et la Communauté du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles
- convention avec le collège Marcel Cuyrat de Monestier de Clermont et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles.

### **SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

- Versements dans le cadre du contrat enfance jeunesse Trièves 2011
- Signature d'un avenant dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2010/2013



# CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 décembre 2012

## NOTE DE SYNTHÈSE

Secrétaire de séance- Désignation

Approbation du compte rendu du conseil de communauté du 26 novembre 2012

### DELIBERATIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### *Affaires générales*

✓ **Commission Intercommunale des Impôts Directs : liste de présentation de la Communauté de Communes**

Par délibération en date du 03/09/2012, la CCT a décidé d'instituer une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la CCT en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Il convient de procéder, **avant le 1<sup>re</sup> janvier 2013**, à la constitution de cette commission.

✓ **Délégations de fonctions à des délégués communautaires : retrait de délibérations**

Par courrier en date du 27 novembre 2012, M. le Préfet a informé la CCT que la délibération du 31 janvier 2012 approuvant l'octroi d'indemnités de fonction pour les conseillers communautaires, membres du bureau et dotés d'une délégation de fonctions, était irrégulière.

Par conséquent, il convient d'approuver le retrait de cette délibération.

##### *Finances*

✓ **Budget Principal - Décision Modificative n° 4**

Il est proposé de modifier le budget Principal 2012 afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des intérêts.

Fonctionnement		
Chap - Articles	Dépenses	Recettes
011 – 66111	40 €	
011 – 6184	- 40 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0€</b>

Ajustement crédits  
« intérêts »

✓ **Budget Ecoles - Décision Modificative n° 4**

Il est proposé de modifier le budget Ecoles 2012 afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement du remboursement du capital.

	Investissement		
Chap - Articles	Dépenses	Recettes	
16 – 1641 – Emprunts	+ 2 182,00 €	0	Ajustement crédits « Capital emprunts »
21 – 2188 – Autres immobilisations corporelles	- 2 182,00 €	0	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

**DEVELOPPEMENT**

*Tourisme*

✓ **Remboursement des charges supportées par les associations**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la communauté de communes du Trièves (CCT) exerce en matière de développement économique la compétence « Promotion et soutien touristique du territoire et des équipements de loisirs ».

Dans ce cadre, des missions assurées par les associations des offices de tourisme, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, doivent désormais l'être par la CCT.

Il convient donc d'approuver l'annexe aux conventions signées entre les associations et la CCT précisant la répartition des compétences et charges pour chacune des parties et les modalités de mise à disposition du personnel de l'OTI du Trièves.

Il convient également d'approuver le remboursement aux associations des frais engagés par ces dernières depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et qui relèvent des compétences de la CCT ; à savoir :

Association	Montant à charge de la CDC du Trièves
Arz'Anim	Non connu à ce jour
Tourisme Animation Monestier	353,06 €
Gresse en Vercors Animation	582,51 €
Trièves Tourisme	8 568,31 €

**CULTURE ET PATRIMOINE**

✓ **Harmonisation des tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Trièves.**

Le réseau de lecture Publique est composé deux Médiathèques tête de réseau (Celles et Mens), une médiathèque à Monestier de Clermont et 8 bibliothèques relais et points lecture : Chichilianne, Celles, Lalley, Lavars Saint Jean d'Hérans, Saint Martin de Celles, Saint Michel les Portes, Tréminis.

Ces différentes structures pratiquent des tarifs d'adhésion différents.

Dans le cadre de la fusion et de l'harmonisation des pratiques tarifaires, sont proposés de nouveaux tarifs d'adhésion au réseau de lecture Publique de la Communauté de Communes du Trièves

Ces propositions ont été validées en Commission culture, patrimoine et lecture publique le jeudi 15 novembre 2012.

Pour information, les tarifs en vigueur sur le réseau de lecture Publique en 2012 :

ADHESIONS *	FAMILLE	INDIVIDUELLE	COLLECTIVITES et ASSOCIATIONS	VACANCIERS
MENS	15€	10€	22€	- 5€ pour 8 jours - 10€ pour 15 jours - Au-delà adhésion annuelle
MONESTIER DE CLERMONT	15€	10€	25€	- 5€ par semaine
LE PERCY	10€ (livres) & 8 € (cd et dvd)		18€	- 5€ pour 15 jours

\* Gratuité pour les écoles, structures Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves, AFR, Lire et Faire Lire.

Il est proposé d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs suivants :

1. **ADHESION FAMILLE: 15€**  
Cette adhésion pourra être réglée avec le chèque Adhésion culturelle (chéquier jeune du Conseil Général de l'Isère), conformément à la délibération « Convention d'affiliation chéquier Jeune » du 27 février 2012.
2. **ADHESION INDIVIDUELLE: 10€**
3. **ADHESION COLLECTIVITE et ASSOCIATIONS: 18€**
4. **ADHESION VACANCIERS (famille et individuel) tarif unique.**
  - 5 € pour 8 jours
  - 10 € pour 15 jours
  - Au-delà une adhésion annuelle 18€
5. **ADHESION HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES :**
  - Famille : 18€
  - Individuelle : 12€
6. Gratuité pour les écoles, structures Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves, AFR, Lire et Faire Lire, RAM.

✓ **Convention relative à la création d'une médiathèque tête de réseau et au fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques**

**Rappel :** Avant la fusion, deux conventions (CDC de Mens et CDC de Clelles) et le département de l'Isère :

- Renouvellement de convention 26 février 2010 (CDC de Clelles- CGI).
- Convention portant à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque Municipale, intercommunale ou communautaire (EPCI) 29 mai 2009 (CDC de Mens-CGI).

Avec la création de la CCT, une nouvelle convention a été signée avec le Conseil Général de l'Isère d'une durée de 4 ans (1er janvier 2012 – 31 décembre 2015). Cette convention a été approuvée le 26 octobre en commission permanente du Conseil Général de l'Isère.

Cette convention stipule les engagements du Département :

- Engagement financiers (subventions d'investissement, subventions de fonctionnement) et les modalités de versements.
- Soutien du Service de lecture publique au réseau de lecture publique sur le territoire et les engagements de la Communauté de Communes du Trièves.

Ce document est une convention générale sur l'ensemble du territoire du département.

**Commentaire :** page 1 de la convention: *«Le réseau intercommunal sera constitué d'une médiathèque tête de réseau (MTR) situé sur la communes de Mens (1462 habitants) ainsi que les bibliothèques associées des communes de ...) soit (page 2 de ladite convention) 17 équipements en réseau et un bassin de population de 5083 habitants ».*

En réalité, Le réseau de lecture publique de la CCT est composé deux Médiathèques tête de réseau (Celles et Mens), une médiathèque à Monestier de Clermont et 8 bibliothèques relais et points lecture :Chichilianne, Celles, Lalley, Lavars Saint Jean d'Hérans, Saint Martin de Celles, Saint Michel les Portes, Tréminis.

Le Service de Lecture Publique du CGI reconnaît cette erreur et précise que cela ne change en rien le fonctionnement et les relations entre les services de lecture publique du CGI et de la CCT.

✓ **Demande de subvention pour l'organisation des états généraux de la culture et du patrimoine en Trièves 2013 à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du soutien aux initiatives de démocratie participative et au Conseil Général de l'Isère dans le cadre du soutien aux actions culturelles de proximité**

L'enjeu de la politique culture et patrimoine du Trièves est de soutenir la création et à la diffusion artistique, de créer du lien social, de permettre la rencontre entre les habitants et de soutenir particulièrement des actions de sensibilisation aux pratiques de développement durable, ouvert à la jeunesse, aux liens inter générations, au « mieux vivre ensemble ».

Les Etats Généraux de la Culture, qui se tiendront au printemps 2013, permettront de débiter ensemble l'élaboration du futur projet culturel de territoire.

La thématique: **VITALITE RURALE ET ACTION CULTURELLE: UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS**

**Objectifs :**

- Participation des habitants et élus à la vie culturelle et artistique du territoire.
- Répondre aux attentes et besoins des acteurs culturels.
- Partager l'intérêt de la Culture

**Enjeux:**

- Construire une politique culturelle de territoire ensemble.
- Nourrir l'action politique en matière de culture.

**Budget prévisionnel global : 5700€**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Animation participative :</b>	3000€	<b>Région Rhône-Alpes (30%):</b>	1 700 €
<b>Animation artistiques :</b>	1200€	<b>Conseil général:</b>	1 200 €
<b>Frais de déplacement intervenant :</b>	200€	<b>Communauté de communes :</b>	<b>2 800 €</b>
<b>Communication :</b>	600€		
<b>Technique :</b>	300€		
<b>Buffet :</b>	300€		
<b>SACEM :</b>	100€		

Il est proposé d'autoriser le Président à demander une subvention à la région Rhône Alpes pour un soutien aux initiatives de démocratie participative à hauteur de 1700€ et de demander une subvention au Conseil Général pour un soutien aux initiatives de démocratie participative à hauteur de 1200€.

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

### ✓ Vote du tarif de la redevance des OM 2013 et approbation du règlement intérieur et de la grille de répartition

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur et la grille de répartition pour les ordures ménagères 2013 et de procéder au vote du tarif de la redevance des Ordures Ménagères 2013. (cf. documents joints).

### ✓ Attribution des lots marchés pour les déchetteries de Mens et de Clelles

Suite à l'appel d'offres lancé pour le renouvellement des marchés pour la déchetterie de Mens et de Clelles, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie les 26 novembre et 3 décembre dernier et propose de retenir les entreprises suivantes :

*Cf. pièce annexe pour les montants unitaires.*

Lot	Intitulé	Entreprise retenue
Lot 1	Gravats (Mens)	Gros Environnement
Lot 2	Encombrants (Mens)	Gros Environnement
Lot 3	Bois (Mens)	Gros Environnement
Lot 4	Ferrailles (Mens)	SAS SRPM
Lot 5	Végétaux (Mens)	Gros Environnement
Lot 6	Cartons (Mens)	Gros Environnement
Lot 7	Huiles minérales (Mens)	SEVIA
Lot 8	Huiles végétales (Mens)	TRIADIS Services
Lot 9	Déchets dangereux des ménages (Mens)	TRIADIS Services
Lot 10	DASRI (Mens)	Groupe GC
Lot 11	Encombrants (Clelles)	Gros Environnement
Lot 12	Bois (Clelles)	Gros Environnement
Lot 13	Huiles minérales (Clelles)	SEVIA
Lot 14	Huiles végétales (Clelles)	TRIADIS Services
Lot 15	DASRI (Clelles)	Groupe GC

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO.

### ✓ Attribution des lots marchés traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Trièves sur les secteurs de Clelles et de Mens

Suite à l'appel d'offre pour le renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Trièves, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie les 26 novembre et 3 décembre dernier et propose de retenir dans le cadre du marché de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Trièves sur les secteurs de Clelles et de Mens la société IDEX Environnement. **MONTANT** : 68,00 € HT la tonne incinérée + 8,00 € TGAP soit 76,00 € HT.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la CAO

## **SERVICE VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

### **✓ Mise en place du TIPI (mode de paiement) pour les factures de la cantine scolaire**

---

Afin de faciliter le règlement des factures de la cantine scolaire, il est proposé de mettre en place le TIPI (Titres Payables par Internet) comme moyen de paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. En effet, depuis 2010, la Direction Générale des Finances Publiques propose aux collectivités un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé TIPI (Titres Payables par Internet).

La CCT prendra en charge le coût du commissionnement interbancaire lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire. A titre d'information, ce coût s'élève à 0.10 euros + 0.25% du montant de l'opération. A titre d'exemple, pour une transaction de 100 € les commissions interbancaires s'élèvent à 0.35 €. (*Coût global annuel pour la CCT si tous les règlements s'effectuent par TIPI° :1.100 €*)

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le Président à signer :

- la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI,
- le formulaire d'adhésion à l'application TIPI,
- les futures demandes d'ajout d'un contrat, d'un produit supplémentaire pour l'application TIPI.

### **✓ Convention avec le collège du Trièves à Mens et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles**

---

La fabrication des repas pour les cantines scolaires de l'école de Clelles, de l'école de Mens et de la maison de l'enfance et de la jeunesse s'effectue à la cuisine du Collège du Trièves de Mens.

La convention a été présentée lors du conseil de communauté du 25 juin dernier. Le conseil général de l'Isère a refusé de la signer en l'état et a souhaité apporter des modifications.

La durée de cette convention est de cinq années. Elle sera renouvelable annuellement par reconduction express ou dénoncée trois mois avant la date anniversaire de son renouvellement.

**Cf. convention en PJ.**

### **✓ Convention avec le collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles**

---

La fabrication des repas pour les cantines scolaires de Monestier de Clermont et l'association SOS Récré s'effectue à la cuisine du Collège du Trièves de Monestier de Clermont.

Cette convention a été présentée lors du conseil de communauté du 25 juin dernier. Le conseil général de l'Isère a refusé de la signer en l'état et a souhaité apporter des modifications.

La durée de cette convention est de cinq années. Elle sera renouvelable annuellement par reconduction express ou dénoncée trois mois avant la date anniversaire de son renouvellement.

**Cf. convention en PJ.**

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

### ✓ Versements dans le cadre du contrat CAF Enfance jeunesse Trièves 2011

Le contrat enfance Jeunesse Trièves 2010-2013 signé par les 3 Communautés de communes avec la Caisse des Allocations Familiales finance l'ensemble des actions enfance jeunesse sur le territoire. Certaines associations et certaines collectivités ont été intégrées au contrat pour leurs missions de périscolaire et péri restauration.

Vu les sommes provisoires inscrites au BP 2012,

Vu le versement du volet jeunesse pour l'année 2011,

Il convient désormais répartir les sommes définitives selon les projets éligibles à ce contrat de la façon suivante :

N° projet	Intitulé	Bénéficiaire	BP 2012	A verser
Projet n° 10	Garderie périscolaire Château Bernard, Saint Andéol maternelle	SIES	540,00 €	<b>Non connu à ce jour</b>
Projet n°11	Périscolaire Miribel Lanchâtre maternelle	Mairie	2195,00 €	
Projet n°12	Garderie péri restauration Sinard maternelle	Mairie	1400,00 €	
Projet n°13	Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	Asso. « A dos d'âne »	248,00 €	
Projet n°14	Garderie périscolaire et péri restauration St Martin de la Cluze, Avignonet maternelle	Mairie St Martin de la Cluze	3053,00 €	
Projet n°18	Activité cirque Mens	Asso. Cirque en Trieves	717,00 €	

### ✓ Signature d'un avenant dans le cadre du contrat CAF Enfance Jeunesse Trièves 2010/2013

Le contrat enfance Jeunesse Trièves 2010-2013 signé par les 3 Communautés de communes avec la Caisse des Allocations Familiales finance l'ensemble des actions enfance jeunesse sur le territoire. Certaines associations et collectivités ont été intégrées au contrat pour leurs missions de périscolaire et péri restauration.

En concertation avec la Caisse des Allocations Familiales, la commune de Saint Martin de la Cluze ouvre un accueil périscolaire le matin. Il convient de donner autorisation au Président pour signer l'avenant au Contrat enfance jeunesse afin que la commune de Saint Martin de la Cluze bénéficie d'un financement dans le cadre de ce contrat.